

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3267

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 10

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Des temps d'échange collectifs, dont certains en non-mixité, sont proposés aux porteurs de projets dans le cadre de l'accompagnement de leur projet par France services agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'instaurer des temps d'échange collectif entre les porteurs de projets. Ces temps d'échange permettront aux futur.es installé.es d'améliorer leur projet en le confrontant à celui des autres. Cela permet également de créer des liens entre futurs responsables d'entreprises agricoles. Par ailleurs, les femmes devant faire face à des obstacles en raison de leur genre, des temps d'échange en non-mixité seront également proposés dans le but de favoriser les partages d'expérience entre femmes et faciliter ainsi leur installation.